



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
PARKING DE L'ANCIEN CASINO/BASE NAUTIQUE  
LES 09 ET 10 JUIN 2007**

*EH/CB  
APM 07/0687*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Bernard PRUDENCIO  
(Président des Régates de Royan), sise Port de Plaisance à  
17200 ROYAN, en date du 31 mai 2007,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes  
et des biens à l'occasion de la Finale Régionale du  
Championnat de Ligue Voile Légère,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La moitié du parking de l'Ancien Casino (base nautique)  
sera réservée pour la Finale Régionale du Championnat de Ligue Voile  
Légère, du samedi 09 juin 2007 à 8h00 au dimanche 10 juin 2007 à 20h00  
(voir plan joint).*

*ARTICLE 2 : La pré-signalisation, la signalisation et le barriérage  
seront mi en place et maintenus par les services techniques de la  
ville pendant toute la durée de la manifestation.*

*ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions  
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 05 juin 2007*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 9 Juin 2007*

*Le Maire,  
H. LE GUEUT*